

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA
VILLE DE WATERLOO**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la ville de Waterloo, tenue le 17 octobre 2024 à 18h00, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, 417 rue de la Cour à laquelle sont présents madame et messieurs les conseillers(ères) suivant(e)s :

Robert Auclair André Rainville Mélanie Malouin
Rémi Raymond Pierre Brien absente : Louise Côté

Formant quorum, sous la présidence de monsieur le Maire, Jean-Marie Lachapelle. Également présent : Monsieur Louis Verhoef, directeur général et greffier.

Mot de Bienvenue

M. le Maire souhaite la bienvenue aux membres du Conseil.

24.10.16 **Ouverture de la séance extraordinaire du 17 octobre 2024**
Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18h00 après avoir constaté le quorum.

24.10.17 **Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 17 octobre 2024**
Il est proposé par monsieur Pierre Brien et résolu d'adopter l'ordre du jour comme suit :
Présence et quorum.
1. Ouverture de la séance extraordinaire du 17 octobre 2024.
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 17 octobre 2024.
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 octobre 2024.
4. **Adjudication de contrat**
4.1 Réfection de la toiture de la Maison de la Culture.
5. Période de question du public dans la salle.
6. Levée de la séance extraordinaire du 17 octobre 2024.

Adopté

24.10.18 **Adoption du procès-verbal du 8 octobre 2024**
Sur proposition de monsieur Robert Auclair, le procès-verbal de la séance du 8 octobre 2024 est adopté.

24.10.19 **Adjudication de contrat**

24.10.19.1 **Réfection de la toiture de la Maison de la culture.**

ATTENDU QUE La couverture de la maison de la culture doit être refaite et que la Ville est allée en appel d'offre sur SEAO pour ces travaux;

ATTENDU QUE La Ville a mandaté l'architecte Amélie Cadieux-Souffet pour l'appel d'offre;

ATTENDU QUE Quatre (4) entrepreneurs ont déposé, soit;

- Construction Turco Inc. 221 729.29 \$
- Les Entreprises R.S.R 240 182.78 \$
- Gagné & Roy Inc. 413 852.50 \$
- Toiture Trois Étoiles Non conforme

ATTENDU QU' À la suite de l'analyse des soumissions et des documents exigés par Amélie Cadieux-Soufflet, Architecte, Toiture Turco Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Rémi Raymond
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation d'Amélie Cadieux-Soufflet Architecte, accepte la soumission de Construction Turco Inc. au montant de 221 729.29 \$, taxes incluses, pour la réfection de la couverture de la Maison de la culture. Les fonds seront pris au règlement d'emprunt 21-929.

Adopté

24.10.20

Questions du public dans la salle

Aucune question

24.10.21

Levée de l'assemblée

La séance extraordinaire du 17 octobre 2024 est levée à 18H06.

Maire

Greffier